

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 64 (1926)
Heft: 12

Artikel: Susceptibilité !
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-220177>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

d'Eserlines sur Yverdon paya « 4 florins et 6 sols à des chasseurs de Sainte-Croix pour la prise de 3 loups ».

D'autre part, voici à titre de curiosité, le procès-verbal d'une battue qui eut lieu à Bassins, il y a un peu plus d'un siècle. Nous en respectons scrupuleusement le style et l'orthographe :

« Le dix-huitième décembre dix huit cent dix sept, les sieurs Jean Samuel et Jean Henry Genevay, Jean François Velan et François Louis Treboux de la commune de Bassin, étant à la poursuite d'une mulle de cinq à six loups, le sieur Jean Samuel Genevay ayant atteint une de ces bettes ferosse d'un coup de balle d'environ quatre vingt pas de distance, qu'il a traversé par le millieux du corp, lequel loup a fait quelque pas en avant étant tombé mort, sur midy du dit jour à la portée d'un coup de fusil du côté de bise du chalet de la montagne ditte le Bugnonet, rière le territoire de Bassin. Ce qu'atteste au dit Bassin le jour et an sy dessus.

(signé) : J. M. Velan, syndic.

Le vice-président de la Justice de Paix du Cercle de Begnins déclare qu'il a donné en l'absence du Juge de Paix, au pied d'un verbal pareil à celui qui se lit ci-dessus, la répartition de 20 francs, allouée aux chasseurs y mentionnés entre les communes du Cercle, etc. Suit le détail de cette répartition entre les communes d'Arzier, Begnins, Bassins, Coinsins, Genollier, Gland, Le Vaud et Vich. » *

Quant à la prime allouée aux chasseurs de loup, nous avons vu qu'en 1690 elle était de 1 florin 2 sols, en moyenne par bête. En 1764, elle était, pour le bailliage d'Yverdon, de 1 florin 6 sols (environ 4 francs de notre monnaie) payable par le bailli du dit lieu au nom de LL. EE. de Berne. Plus tard, le mode de perception de cette finance fut modifié, ainsi qu'il résulte de la lettre que l'on va lire :

« Gland, 7 novembre 1803.

Le Juge de Paix du Cercle de Begnin
à la Municipalité de

Citoyens municipaux,

Le Lieutenant du Petit Conseil me charge de vous communiquer ce qui suit :

Le Petit Conseil voulant adopter un mode général, concernant la finance d'usage à percevoir pour les loups tués, a décidé le 27me du passé, que cette finance qui se percevait ci devant par arrondissement de balliage, le sera désormais par tiers dans les trois cercles les plus voisins du lieu où l'animal aura été tué. Les Juges de paix (chacun dans son cercle) fixeront la quotité relative de chaque commune.

Il a de plus décidé, quant aux ours qui seroient tués, que la récompense de 40 francs au lieu des 5 et 7 louis promis par le ci devant Etat Helvétique.

Salut et considération. »

Nous ignorons si cette récompense fut souvenant délivrée, dans tous les cas le dernier paiement remonte à quelques lustres. En effet, il y a beau temps que les ours et les loups ont disparu du district de Nyon.

Rocharnon.

* Extrait des Procès-verbaux de la Municipalité de Bassins.

Susceptibilité ! — La nouvelle servante de la petite Mme Durand vient trouver sa maîtresse, le lendemain même de son arrivée, à la première heure.

— Je ne peux rester ici plus longtemps, dit-elle... Je quitterai madame aujourd'hui...

— Ciel ! crie la petite Mme Durand, éplorée, vous n'êtes ici que depuis hier...

— Oui, m'dame... mais...

— Et déjà !... Qu'est-ce qui peut bien vous faire partir aussi vite ?

— M'dame... m'dame... madame n'a pas confiance en moi.

— Pas confiance, je n'ai pas confiance en vous ! Pourquoi dites-vous cela ?... Hier soir, déjà, je vous ai donné les clefs de la cave, du bureau de Monsieur, et de ma boîte à bijoux et je vous ai dit de les mettre à votre trousseau... N'est-ce pas de la confiance ?

— Non, m'dame... Non, certainement... Aucune clef ne va !

COMMENT ON DEVIENT HEUREUX

MONSIEUR Baliveau étant arrivé à l'âge de prendre sa retraite et ayant fait plusieurs héritages qui étaient loin d'être négligeables, décida qu'il pouvait vivre de ses rentes.

Il se retira en province, dans une superbe maison bourgeoise que lui avaient laissés ses parents. Il y emporta le carnet de notes sur lequel il avait transcrit avec soin tous les détails de sa vie d'employé qui avaient été susceptibles de lui inspirer des rancœurs, de l'amertume, et cela en quelques mots brefs, précis, évocateurs de longs tourments d'une servitude aux rigueurs accablantes.

Le 3 janvier, jour de son installation dans sa nouvelle demeure il ouvrit son fameux carnet de souvenirs au hasard et lut cet événement : Morand est nommé sous-chef.

A dix ans de distance, un flot de colère emporta ses joues et il bougonna entre ses dents : « C'est moi qui devais être nommé et c'est Morand qui passa... un crétin, un homme sans valeur, sans mérite, sans dignité... mais un flatteur... »

Et puis... il avait une femme aimable et qui faisait parfaitement la cuisine. Moi j'étais célibataire, je ne pouvais pas inviter mon chef de division à dîner... alors, je suis resté en carafe...

Et pour secouer ces pensées pleines d'amertume, Baliveau écrivait à la suite de son journal : 3 janvier : « Je vais être heureux ; je n'aurai plus jamais l'occasion de m'en faire... »

Il restait de nombreuses pages blanches à son carnet.

Il était persuadé qu'elles seraient inutilisées et pourtant il s'aperçut bientôt qu'il avait des confidences à y inscrire :

4 janvier. — Je m'ennuie.

5 janvier. — J'ai pris une cuisinière : Octavie.

10 janvier. — Je ne suis plus le maître chez moi.

12 janvier. — Le vin de ma cave diminue dans des proportions effrayantes !

13 janvier. — Octavie a découché hier soir et je ne l'ai pas revue.

14 janvier. — J'ai pris une bonne, Marcelle.

15 janvier. — Marcelle est paresseuse et incapable de tenir une maison.

16 janvier. — Ma bonne m'a envoyé promener et s'est enfuie en me débitant des injures.

17 janvier. — J'ai pris un domestique, Jérôme.

18 janvier. Jérôme fume mes cigares, porte mes pantoufles, se sert de mes mouchoirs, de ma lotion pour les cheveux et de mes épingles de cravates...

19 janvier. — J'ai fait une observation à Jérôme... Il m'a répondu par un *upper cut* en plein visage qui m'a mis un œil au beurre noir et il m'a quitté sur le champ.

20 janvier. — J'ai pris une femme de ménage, elle se nomme Victoire.

21 janvier. — Victoire ignore les premiers principes de la cuisine, du lessivage du linge, du repassage, du raccommodage.

22 janvier. — Elle m'a demandé de l'augmentation que je lui ai accordée.

23 janvier. — Victoire m'a quitté parce qu'elle a trouvé une place plus avantageuse.

24 janvier. — J'ai pris une veuve qui a eu des malheurs et qui s'attachera peut-être à mon foyer. Elle a cinq enfants en bas âge.

25 janvier. — Ma veuve est délicate de santé. Elle ne peut pas se lever avant dix heures...

26 janvier. — Ma veuve m'a demandé de lui scier son bois, d'allumer son feu, d'éplucher ses légumes, d'aller lui chercher de l'eau, de balayer la maison...

27 janvier. — Ma veuve est triste et ne fait que pleurer. Je lui ai demandé ce qu'elle avait ; elle m'a répondu que je lui rappelais son mari et qu'elle ne pouvait pas rester à mon service.

28 janvier. — Je vais épouser ma veuve pour qu'elle n'ait plus l'idée de me quitter...

28 février. — Ah ! pourquoi ne me suis-je pas jeté à l'eau ? Ma veuve est jalouse, bavarde, médisante, bête, insupportable.

5 mars. — Je n'ai pas pu tenir plus longtemps ; j'ai quitté ma veuve et ses cinq enfants ; je leur ai abandonné ma maison et tout ce que je possédais là-bas...

10 mars. — Je ne puis m'habituer à la solitude...

20 mars. — Je me suis placé comme domestique dans une maison bourgeoise : on a des égards pour moi. La cuisinière me réserve les meilleurs morceaux ; les cigares de Monsieur sont bien choisis ; les vins fins de sa cave sont délicieux... Monsieur est de ma taille, je porte ses pyjamas et son smoking, ses épingles de cravate et ses cravates sont de bon goût et me vont fort bien...

25 mars. — J'ai demandé de l'augmentation, on me l'a accordée sans hésiter, j'aurai du de mander davantage... Je reviendrai à la charge. Je suis un homme heureux.

LA CLOCHE DU BEFFROI

Chanson.

I

*Sentinelle vigilante
Je contemple la cité,
Par delà les toits en pente
Mon regard va se porter
La nature est endormie
Je m'émeus rien qu'à la voir,
Je sens que c'est pour ma mie
Que je sonnerai ce soir.*

*Sonne cloche, doucement
Dis-lui que je l'aime encor
Et par mon suprême effort
Sonne un long moment.*

II

*A mon poste je demeure
Et je sais ma mie au bal,
Mais je dois sonner les heures
Dont chacune me fait mal.
Je la vois qui m'abandonne,
Je me sens au désespoir,
C'est pourquoi ma cloche sonne
Aussi tristement ce soir.*

*Sonne cloche, doucement
Dis-lui que je l'aime encor
Et par mon suprême effort
Sonne un long moment.*

III

*Le passant pour mieux l'entendre
Ralentit un peu le pas,
Il est ému sans comprendre
La douleur dont je suis las.
Et ma mie aussi l'écoute
Cette voix qui fait souffrir,
Elle aura pitié sans doute,
Sans doute, elle va venir...*

*Sonne cloche, doucement
Dis-lui que je l'aime encor
Et par mon suprême effort
Sonne un long moment.*

André Marcel.

PETITES MISÈRES

SEPT heures et demie sonnent. L'invité fait de même et de gourmés maîtres d'hôtel l'introduisent dans les salons, après l'avoir préalablement débarrassé de sa pelisse, mais « sans l'annoncer », car cela ne se fait plus, au grand désespoir des maîtresses de maison myopes, ainsi que des convives timides qui, entrés inaperçus, ne savent comment faire remarquer leur présence et ne veulent cependant pas se livrer à des excentricités. L'invité présente enfin ses hommages à « qui de droit ». « Qui de droit » n'écoute pas, car elle compte ses hôtes pour savoir si l'on est au complet et compte dans son for intérieur la toilette de sa meilleure amie, qui est vraiment d'un goût bizarre...

Mais le maître des céans entreprend mystérieusement, et en particulier, chacun des habits noirs « Vous donnerez le bras à... » (ici se place le nom d'une dame inconnue du monsieur).

Ce nom, mal articulé, échaoue. Par bonheur